

RÈGLES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017-2018

BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL
ET PERSONNES RESPONSABLES D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

FAITS SAILLANTS

La famille, une histoire de générations.

FAITS SAILLANTS

Ce document présente de manière sommaire les principales modifications apportées aux règles budgétaires (RB) des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) et des personnes responsables d’un service de garde en milieu familial (RSG)¹.

PARAMETRES DE FINANCEMENT

Les montants d’allocation pour le budget de fonctionnement des modèles de financement des BC sont augmentés.

Modèle	Nombre de places	Budget annuel
1	140 ou moins	75 244 \$
2	plus de 140 jusqu’à 280	190 910 \$
3	plus de 280 jusqu’à 420	269 663 \$
4	plus de 420 jusqu’à 560	335 691 \$
5	plus de 560 jusqu’à 700	408 074 \$
6	plus de 700 jusqu’à 850	449 109 \$
7	plus de 850 jusqu’à 1 000	529 675 \$
8	plus de 1 000 jusqu’à 1 150	597 667 \$
9	plus de 1 150 jusqu’à 1 300	680 272 \$
10	plus de 1 300 jusqu’à 1 500	741 243 \$
11	plus de 1 500 jusqu’à 1 700	829 040 \$
12	plus de 1 700 jusqu’à 1 900	924 979 \$
13	Plus de 1 900	1 007 804 \$

¹ Le texte des règles budgétaires fait foi.